



FICHE 7

LE LOUP, LA CHÈVRE ET LE CHOU

Cette thématique regroupe trois éléments régulièrement médiatisés, surtout dans leurs pires dérives aux issues dramatiques : les propos haineux en ligne, les challenges et le cyber-harcèlement. Il est important de les prendre au sérieux, bien sûr, mais il est surtout impératif de mieux les comprendre, au regard des usages des jeunes. Un conseil général pour ces trois problématiques ? Miser sur la prévention et l'accompagnement dans des espaces «saves» créés en amont.

Le cyber-harcèlement

Sommet de l'inquiétude chez l'adulte, voici un phénomène dont on parle régulièrement dans les médias. Longtemps ignorée, cette problématique est à présent de plus en plus (et de mieux en mieux!) prise en main par les écoles et les associations qui la considèrent comme un point d'attention très important quand on encadre des jeunes. Cette très belle évolution dans la prévention ne doit pas nous empêcher de continuer à parler de ce sujet capital.

Il y a de nombreuses différences entre le harcèlement classique et le cyber-harcèlement. Voyons ça ensemble :

1. Là où le harcèlement «classique» pouvait être circonscrit au lieu où il se déroulait (l'école, un club de sport, etc.), le cyber-harcèlement a lieu tout le temps et partout via les réseaux sociaux. Il est donc largement plus invasif.

Cette fiche renvoie à cet épisode du podcast



Toutes les ressources liées à la thématique sont disponibles dans ce tableau !



2. Il s'opère sur Internet au sens très large du terme. Souvent, on a cette impression que certaines plateformes sont plus propices à cyber-harcéler et on accuse rapidement les réseaux sociaux comme Instagram ou TikTok. Cependant, il est aussi possible d'utiliser Excel pour faire des classements de celles et ceux qu'on aime le moins dans la classe. Cessons donc de blâmer l'outil et développons de l'empathie chez nos jeunes.
3. Pour que le cyber-harcèlement soit considéré comme tel, il doit y avoir un effet de répétition. Pas forcément de la même personne. Et elle doit avoir l'intention de nuire!

4. Puisque cela se déroule en ligne, l'audience peut être beaucoup plus large et les contenus, reproduits à l'infini. La victime peut donc avoir l'impression que ça pourrait ne pas avoir de fin...
5. Enfin, on observe un déséquilibre des forces entre d'un côté la victime et, de l'autre, les harceleurs-euses et témoins.

Il est hyper important de sensibiliser les jeunes à leur rôle de témoins. En effet, si les témoins n'existent pas, le cyber-harcèlement pourrait prendre fin très rapidement. Le harceleur ou la harceuse cherche une audience et si elle ne répond pas présente, l'essai est un coup dans l'eau. C'est d'ailleurs une autre composante du cyber-harcèlement : la dissolution de la responsabilité. On entend souvent : «ouais mais c'est pas moi qui ai pris la photo», «mais moi je l'ai juste envoyée», "j'ai que liké c'est pas super grave". Toute personne impliquée dans le processus est donc considérée comme harceuse.

On rappelle tout de même le **cadre légal** : le droit à la tranquillité est protégé par la loi. Il n'existe pas de disposition pénale pour le cyber-harcèlement et il sera traité en fonction des circonstances et des intentions. On le sait : un-e mineur-e qui commet un fait qualifié d'infraction est soumis à des mesures protectionnelles. MAIS et on le met en grand, ça peut aller en justice si :

- le comportement est répétitif
- une atteinte grave à la tranquillité de la personne visée
- il y a un lien de cause à effet entre cette atteinte et le comportement répétitif
- le/la harceleur-euse savait ou devait savoir que son comportement porterait atteinte à la tranquillité d'autrui.

Les peines peuvent aller de 20 à 300€ d'amende et/ou d'un emprisonnement de 15 jours à 2 ans.

Quels conseils donner?

- En amont, et comme pour toutes les thématiques évoquées dans TAKOTAK, ouvrez le dialogue sur les usages d'Internet et des réseaux sociaux, en toute circonstance. Montrer que tous les sujets peuvent être discutés avec vous, dans un espace bienveillant et de confiance, fera que les jeunes n'hésiteront pas à venir vers vous en cas de problème.
- Si vous gérez un groupe de jeunes, veillez à entretenir une ambiance positive au quotidien et insistez sur la notion de témoins (sans eux, pas de cyber-harcèlement).
- On vient de le dire mais on le répète : sensibilisez au rôle de témoins positifs. Concrètement ça veut dire quoi ? En fonction des personnalités de chacun-e, de la proximité avec la victime, chaque personne peut réagir différemment : apporter son soutien à la victime, l'accompagner, en parler à un-e adulte de confiance. En sachant que la meilleure manière de soutenir c'est DE NE RIEN FAIRE. Ca peut paraître paradoxal mais c'est un fait. Pas un like, pas un commentaire de défense, rien. Ne pas être une audience réactive.
- Concrètement, sensibilisez aussi à l'existence des paramètres de confidentialité sur les réseaux et aux possibilités de signalement de propos déplacés ou de comptes néfastes.

Si malgré la prévention, un problème survient:

- Invitez à parler avec une personne de confiance, que ce soit vous ou quelqu'un d'autre. N'hésitez pas à conseiller le numéro gratuit de Child Focus, le 116000, ou la discussion anonyme gérée par des jeunes, pour les jeunes sur le chat de www.cybersquad.be.

- Ne blâmez pas les réseaux sociaux. Un «je savais que ton Instagram causerait des problèmes» n'arrangera rien à l'affaire (et au pire, bloquera la conversation).
- Restez cohérent.e avec le cadre de discussion et la «safe place» instaurée auparavant, soyez à l'écoute et disponible.
- Signalez les comptes cyber-harceleurs auprès du réseau social concerné.
- Ayez conscience que, souvent, le cyber-harcèlement n'est pas l'unique problème rencontré par l'ado qui se confie à vous. Il peut aussi être la conséquence d'une accumulation d'éléments problématiques dans sa vie, qui méritent une attention particulière.
- **Abrège Frère accusé de propos misogynes** : le concept d'Abrège Frère c'est de résumer les vidéos jugées trop longues. Bien entendu, le TikTokeur le fait à la base pour rire. Cependant, avec un peu de recul, on se rend compte qu'il s'attaque très régulièrement à des femmes et que ces propos ouvrent la porte à de nombreux commentaires et attaques sexistes envers les femmes du milieu.
- **Ginger Chloe (et d'autres femmes) jugées trop grosses** : Ginger Chloe donc on parle dans la fiche 5 est une Instagrammeuse qui prône le body positive. Jugée trop grosse par la société pour s'afficher en maillot de bain, elle envoie balader les mauvaises langues. Mais il suffit de checker les commentaires qu'elle reçoit sous toutes ces photos. **Un autre exemple avec «avec militzayovanka»** qu'on vous donne ici.

Les propos haineux en ligne, balance ta crasse!

Une des branches du cyber-harcèlement, c'est la ligne des propos haineux. Toute insulte qui attaque les minorités : sexisme, racisme, validisme, âgisme, homophobie, et on en passe. Au même titre que pour le cyber-harcèlement, il existe un phénomène qu'on appelle l'effet cockpit.

L'effet cockpit, c'est quoi ? Et bien imaginez un.e pilote d'avion qui balance une bombe sur un territoire. Bien installé.e dans sa cabine, iel ne se rend compte de rien. Ni des hurlements, ni de la douleur. Les écrans, c'est la même chose. Nous voilà abrités.e.s derrière notre machine et nous ne nous rendons même pas compte que les mots et les propos sont blessants, dégradants voire, insultants !

On avait envie de vous présenter quelques exemples récents de propos haineux sur les réseaux sociaux. N'hésitez pas à les diffuser en classe pour décortiquer le problème avec vos jeunes.

- **Logfive, tiktokeur humoriste (déjà très limite)** a balancé une vidéo de sa mère en arrière plan qui tient des propos ultra racistes sur les bébés de couleur «J'ai horreur des bébés noirs, on dirait des gorilles.» Réaction de Logfive : hurlements de rire.

N'oubliez pas que la meilleure manière de faire est de signaler les comptes et commentaires haineux, de les bloquer et d'aller au bout de la procédure. Plus les signalements seront nombreux, plus grandes sont les chances de voir ces personnes bannies. Les réseaux sociaux ont des systèmes de modération bien faibles. Et même s'ils se targuent de développer des politiques anti-haine, le chemin à parcourir reste long. Il faut donc que les jeunes soient acteurs et actrices des plateformes sur lesquelles iels évoluent (et nous aussi, bien évidemment!).

Et n'hésitez pas à rappeler que la haine en ligne est punie par la loi. La liberté d'expression n'est pas absolue et a de nombreuses limites.

Les challenges, cap'ou pas cap'?

Se mettre au défi ou se mettre en danger?

Se renverser de l'eau sur la tête, faire un défi sportif ou reproduire une chorégraphie, etc. Voici quelques exemples de challenges drôles et/ou innocents, même si ça ne semble peut-être pas toujours très malin aux yeux des adultes. Le principe des challenges n'est pas nouveau, songez aux «cap' ou pas cap'» de votre jeunesse... Mais depuis quelques temps, ils font les beaux jours des réseaux sociaux. On se filme, on met en ligne et on attend de voir les réactions que cela suscite.

Ne nous voilons pas la face, en dehors des exemples cités plus hauts, certains sont dangereux. Leurs issues potentiellement dramatiques sont, elles aussi, médiatisées régulièrement, contribuant par là à leur réputation sulfureuse.

Comment gérer cela avec des jeunes?

Avant tout, il faut les amener à prendre conscience de l'importance d'évaluer la situation avant de se lancer. Dans quel(s) but(s) faire ce challenge? S'amuser, se dépasser, OK. Mais céder à la pression d'un groupe et se mettre en danger, non! C'est dans ce deuxième cas de figure que résident principalement les dérives. Voici les conseils principaux destinés à aider le jeune à évaluer si un challenge est intéressant à faire ou pas (parce que oui, cela peut aussi être juste amusant...).

- Que dit ton intuition? C'est important d'être à l'écoute de soi-même pour sentir si on a envie de le faire ou non, en se demandant surtout pourquoi on veut le faire: juste pour rigoler ou pour trouver à tout prix une place dans un groupe? La participation est-elle libre ou contrainte (voire sous la menace)? Rappelons que rien ni personne ne peut jamais obliger quelqu'un à participer à un challenge.
- Cela amène à une autre difficulté: résister à la pression du groupe si on n'a pas envie. Cette démarche demande du courage et est d'ailleurs souvent plus difficile que le défi en lui-même.
- Cela induit également la question du respect de soi-même et des autres: quelles sont mes limites et celles des autres? Sont-elles respectées? Très concrètement, on peut se demander si ce défi peut entraîner une douleur physique ou psychologique causée par le challenge. Si la réponse est oui, c'est un signe évident qu'y participer n'est pas une bonne idée.
- Dans le prolongement du questionnement sur la douleur, on peut se demander si ce challenge occasionne des conséquences et des dangers, pour soi et pour les autres. Afin de vérifier s'il est anodin ou dangereux, il faut avoir le réflexe de se renseigner et bien sûr d'en parler si on a besoin d'aide.



E.R. : Ultra Vagues - www.ultravagues.com